

## Agrément Technique ATG avec Certification



ATG 11/2866

BAUMIT EPS

SYSTÈME D'ISOLATION  
EXTÉRIEURE DE FACADES

Valable du 02/12/2011  
au 01/12/2016

## Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon, 53  
1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be)  
[info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

Baumit GmbH  
Reckenberg 12  
D-87541 Bad Hindelang  
Tel. : +49 8324 921 0  
Fax. : + 49 8324 921 470  
Site Internet : [www.baumit.de](http://www.baumit.de)  
Courriel : [info@baumit.com](mailto:info@baumit.com)

### Distributeur :

TDN materials bvba  
Misweg 3A  
2220 Heist-op-den-Berg  
Tél. : 015 25 79 90  
Fax. : 015 25 79 00  
Site Internet : [www.tdn-materials.be](http://www.tdn-materials.be)  
Courriel : [info@tdn-materials.be](mailto:info@tdn-materials.be)

## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

Le présent agrément porte sur le système d'isolation extérieure de façades mentionné dans l'en-tête<sup>1</sup>, y compris sur la technique d'application. Il ne porte cependant pas sur la qualité de l'exécution.

Cet agrément technique est soumis à une certification de produit compatible avec les règles fixées par l'UBAtc<sup>2</sup>. Cette certification porte sur la conformité des composants principaux et sur le système d'accompagnement à l'utilisation qui convient d'être organisé par le détenteur de l'ATG.

La certification de produit des composants principaux est basée sur un contrôle de production interne et sur une surveillance externe régulière par un organisme de certification désigné par l'UBAtc, y compris les essais de contrôle par échantillonnage sur les composants.

Le système d'accompagnement à l'utilisation, évalué et suivi dans le cadre de la certification se compose d'une documentation adéquate, d'un processus de formation des exécutants et d'une surveillance de l'application.

Le système d'isolation extérieure de façades sera appliqué conformément à la technique d'application décrite par des entreprises de mise en œuvre spécialisées.

<sup>1</sup> Le système d'isolation extérieure de façades doit disposer d'un ETA conformément à l'ETAG004.

<sup>2</sup> Les règles relatives à la certification de produit sont fixées dans le règlement d'application pour la certification ATG de systèmes d'isolation extérieure de façades.

Dans une perspective de soutien de la durabilité, le présent ATG reprend les seules combinaisons dont les essais de gel/dégel après vieillissement hygrothermique conformément à la méthode d'essai de l'UBATc BA-521-1 ont démontré leur aptitude à l'emploi dans notre climat.

Le système d'isolation extérieure de façades convient pour l'application sur les types de murs suivants :

- béton lourd ou léger (NBN EN 206-1 avec marquage BENOR)

- éléments préfabriqués en béton
- maçonnerie cimentée ou non (NBN EN 771) (brique de terre cuite, éléments de maçonnerie en silico-calcaire, éléments de maçonnerie en béton de granulats, éléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé, éléments de maçonnerie en pierre reconstituée, éléments de maçonnerie en pierre naturelle)

Le système d'isolation extérieure de façades n'est pas destiné à sécuriser l'étanchéité à l'air de la structure.

## 2 Objet

Le système d'isolation extérieure de façades, appliqué avec les composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant, se compose comme suit :

Tableau 1

Mode de fixation au support	Par collage	Par fixation au moyen d'ancrages avec collage supplémentaire
<b>Mortier-colle</b>	Baumit KlebeSpachtel DC 56	
<b>Isolant</b>	Baumit EPS Dämmplatte 040 WDV W - Baumit EPS Dämmplatte 032 WDV G	
<b>Ancrage</b>	Baumit Klebeanker – Baumit cheville à clouer NTK U 8/60 – Baumit cheville à visser STR U	
<b>Enduit de fond</b>	Baumit SpachtelMasse Zementfrei SPM 58	
<b>Tissu d'armature</b>	Baumit AmierungsGewebe Fein	
<b>Couche intermédiaire (*)</b>	Baumit DekorGrundierung DG 27	
<b>Enduit de finition</b>	Baumit NanoporPutz – Baumit GranoporPutz - Baumit SilikatPutz – Baumit SilikonPutz	

(\*) En option, appliquée en vue de conférer au support une coloration uniforme et en réduire l'absorption.

## 3 Matériaux

### 3.1 Mortier-colle

Tableau 2

Mortier-colle	Baumit KlebeSpachtel DC 56
Nature du liant	Ciment
Conditionnement (kg)	25
Litres d'eau par unité d'emballage (l)	6,25
Masse volumique apparente (kg/dm <sup>3</sup> )	1300
Consommation (kg/m <sup>2</sup> )	4 – 5
Temps de repos avant le traitement (min)	3
Temps ouvert (heures) (20 °C/50 % H.R.)	1
Durée de séchage (jours) (20 °C/50 % H.R.)	1/mm d'épaisseur de couche

### 3.2 Matériaux isolants

Matériau isolant :

EPS-EN 13163-T2-L1-W2-S2-P4-DS(70,-)1-DS(N)2-TR80-WL(T)1.

EPS-EN 13163-T2-L1-W2-S2-P4-DS(70,-)1-DS(N)2-TR100-WL(T)1.

**Tableau 3**

Matériau isolant	Baumit EPS Dämmplatte 040 WDV W	Baumit EPS Dämmplatte 032 WDV G
Couleur	Blanc	Gris
Classe de réaction au feu (NBN EN 13501-1)	Euroclasse E	Euroclasse E
Conductivité thermique $\lambda_D$ (W/m.K)	0,040	0,032
Dimensions (mm) (NBN EN 822)	1000 x 500	1000 x 500
Épaisseur (mm) (NBN EN 823)	40 - 300	40 - 300
Planéité (mm/m) (NBN EN 825)	± 3	± 3
Stabilité dimensionnelle (NBN EN 1604) (48 h, 70 °C) % (NBN EN 1603) (conditions de laboratoire)	± 0,15 DS(70,-)1	± 0,15 DS(70,-)1
Absorption d'eau (kg/m <sup>2</sup> .h <sup>-24</sup> ) par immersion partielle (NBN EN 1609)	≤ 0,5	≤ 0,5
Valeur de diffusion de la vapeur d'eau ( $\mu$ ) (NBN EN 12086)	≤ 35	≤ 35
Résistance à la traction perpendiculaire à la surface (kPa) (NBN EN 1607)	100	80
Résistance au cisaillement $f_{ck}$ (N/mm <sup>2</sup> ) (NBN EN 12090)	≥ 0,02	≥ 0,02
Module de cisaillement $G_m$ (N/mm <sup>2</sup> ) (NBN EN 12090)	≥ 0,1	≥ 0,1

Les panneaux sont livrables à bords droits ou à rainure et languette (à partir de 40 mm).

**3.3 Ancrages**

**Tableau 4**

Ancrage	Número d'agrément technique européen (ETAG 014)
Baumit KlebeAnker(*)	ETA-06/0015
Baumit cheville à visser STR U	ETA-04/0023
Baumit cheville à clouer NTK U	ETA 07/0026

**3.4 Enduit de fond**

**Tableau 5**

Produit	Baumit SpachtelMasse Zementfrei SPM 58
Nature du liant	Organique
Conditionnement (kg)	25
Litres d'eau par unité d'emballage (l)	Prêt à l'emploi
Masse volumique apparente (kg/dm <sup>3</sup> )	Env. 1,55
Consommation (kg/m <sup>2</sup> )	3,5
Temps de repos avant le traitement (min)	0
Temps ouvert (heures) (20 °C/50 % H.R.)	0,3
Durée de séchage (heures) (20 °C/50% H.R.)	48 - 72

**3.5 Tissu d'armature**

**Tableau 6**

Tissu d'armature	Baumit Armierungsgewebe fein
Type d'armature	Fibres de verre
Masse surfacique (g/m <sup>2</sup> )	150
Maillage (mm)	4 x 4,5
Résistance à la traction longitudinale et transversale (N/50mm)	1800 / 900
Couleur	Blanc/rouge

**3.6 Couche intermédiaire**

**Tableau 7**

Couche intermédiaire	Baumit DekorGrundierung DG27
Nature du liant	Organique
Conditionnement (l)	10
Poids spécifique (kg/l)	1,55
Consommation (l/m <sup>2</sup> )	0,1 - 0,15
Durée de séchage (heures) (20 °C, 50 % H.R.)	24

**3.7 Enduit de finition**

**Tableau 8**

Enduit de finition	Baumit NanoporPutz	Baumit GranoporPutz	Baumit SilikatPutz	Baumit SilikonPutz
Nature du liant	Dispersion de silicate	Résine synthétique	Silicate de potasse	Dispersion de silicone
Conditionnement (kg)	25	25	25	25
Consommation (kg/m <sup>2</sup> ) (granulométrie)				
1,5 mm	2,5	2,5	2,5	2,5
2,0 mm	3,2	3,2	3,2	3,2
3,0 mm	4,3	4,3	4,3	4,3
Temps ouvert (heures) (20 °C, 65 % H.R.)	0,5	0,5	0,5	0,5
Durée de séchage (heures) (20 °C, 65% H.R.)	24 - 72	24 - 72	24 - 72	24 - 72
Recouvrement de peinture (heures) (20 °C/65 % H.R.)	48 - 72	48 - 72	48-72	48 - 72

**Tableau 9 - Classe de réaction au feu**

Baumit Spachtelmasse Zementfrei +	Critères UBAtc	Classe de réaction au feu Épaisseur EPS ≤ 200 mm	Classe de réaction au feu Épaisseur EPS 200 mm
NanoporPutz	A1 - F	B-s2,do	F
GranoporPutz		C-s2,d0	F
SilikatPutz		B-s2,d0	F
SilikonPutz		C-s2,d0	F
F : pas de performance déterminée			

### 3.8 Composants auxiliaires (ne font pas partie de l'ATG)

Les composants suivants complètent le système d'isolation extérieure de façades :

#### 3.8.1 Profilés

- Profilé de départ : Sockeprofil therm, profilé en PVC à tissu de renforcement de 12,5 cm de largeur ;
- Accessoires du profilé de départ : NagelDübel ND-K, Ausgleichstücke, raccord de profilé de socle ;
- Profilés d'angle : PVC-Eckwinkel 10/15 cm, profilé d'angle et tissu de renforcement ;
- Profilé d'arrêt : PVC-Eckwinkel 3 mm, profilé à tissu de renforcement ;
- Profilé de dilatation : DehnfugenProfil E-Form. Profilé de joint de dilatation pour joints de dilatation dans les bâtiments ;
- Raccord du système d'isolation de façade avec les éléments de construction adjacents, comme des fenêtres et des portes : AnputzLeiste Flexibel, profilé auto-adhésif en PVC avec bande compressible et tissu.

#### 3.8.2 Autres accessoires :

- Appui de fenêtre : Baumit Fensterbank : appui de fenêtre en aluminium ;
- Bande compressible : Baumit FugendichtBand. Bande d'étanchéité pour joint pour raccord avec fenêtres, portes, balcons, etc. ;
- Panneau isolant pour application juste au-dessus et en dessous du niveau du sol : Baumit Socket- und Perimeterdämmplatte 035 ;
- Tissu diagonal pour le renforcement des angles et des percements dans la paroi : Armierungspfeil ;
- Mousse PU : Füllschaum, mousse PU pour la fermeture des joints entre panneaux isolants (largeur max. de 5 mm) ;
- Étanchéité à l'eau au niveau du sol : Sockelschutz Flexibel.

## 4 Fabrication et commercialisation

Les divers composants du système d'isolation extérieure de façades sont produits par Baumit GmgH ou pour le compte de Baumit GmgH dans des lieux de production connus de l'UBAtc.

Le système d'isolation extérieure de façades, y compris les accessoires, est commercialisé par TDN materials bvba.

## 5 Mise en œuvre

S'agissant de l'exécution, nous renvoyons aux directives de mise en œuvre du détenteur de l'ATG. Celles-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre de la certification.

## 6 Étiquetage, emballage et conservation

Le détenteur de l'ATG devra faire référence à l'ATG sur l'emballage de l'enduit de fond ou dans les documents qui l'accompagnent.

La durée de conservation des produits doit figurer sur l'emballage.

## 7 Performances

### 7.1 Sécurité au feu du système d'isolation extérieure de façades :

La classe de réaction au feu est déterminée conformément à la NBN EN 13501-1.

### 7.2 Absorption d'eau du système d'enduit

Le coefficient d'absorption d'eau capillaire du système d'enduit déterminé conformément à l'ETAG 004 § 5.1.3.1 doit être inférieur à 0,5 kg/m<sup>2</sup>.h<sup>0,5</sup>.

**Tableau 10 - Absorption d'eau capillaire**

Baumit Spachtelmasse Zementfrei +	Critères UBAtc	Coefficient d'absorption d'eau capillaire (kg/m <sup>2</sup> .h <sup>0,5</sup> )
NanoporPutz	≤ 0,5 kg/m <sup>2</sup> .h <sup>0,5</sup>	0,04
GranoporPutz		0,09
SilikatPutz		0,14
SilikonPutz		0,07

### 7.3 Résistance à des cycles de chaleur-pluie suivis de cycles de gel-dégel

La résistance du système d'isolation extérieure de façades aux cycles de chaleur-pluie suivis de cycles de gel-dégel a été déterminée conformément à l'essai humide gel-dégel belge (UBAtc BA-521-1).

**Tableau 11**

Propriété	Exigence	Résultat
Évaluation visuelle	Pas de cloquage ni de pelage de l'enduit final. Pas de rupture ni de fissuration à hauteur des joints entre les panneaux isolants ou les profilés et l'isolant. Pas de décollement de l'enduit Pas de fissures de nature à permettre l'infiltration d'eau dans l'isolant.	Conforme
Adhérence à l'isolant	≥ 0,08 N/mm <sup>2</sup> ou rupture dans l'isolant	Conforme
Adhérence à hauteur du tissu d'armature	≥ 0,03 N/mm <sup>2</sup>	Conforme
Résistance à l'impact	Pas de diminution de classe de résistance à l'impact	Conforme

### 7.4 Résistance à l'impact

Les systèmes d'isolation extérieure de façades doivent être suffisamment résistants aux chocs de petits objets durs, tels que les pierres, et aux grands corps mous qui simulent l'appui de personnes contre le mur.

La résistance à l'impact est déterminée par un impact de 10 J et 3 J conformément à la NBN ISO 7892 et par un essai de perforation supplémentaire pour systèmes d'enduit minces (≤ 6 mm).

**Tableau 12**

Baumit Spachtelmasse Zementfrei +	Critères UBAtc	Baumit Armierungs-gewebe fein Une couche	Baumit Armierungs-gewebe fein Deux couches
NanoporPutz	Classe I - III	II	I
GranoporPutz			
SilikatPutz			
SilikonPutz			

**Classe I**

Zone facilement accessible au public, située au niveau du sol, sensible à des chocs durs accidentels. Exemple : appui de bicyclettes contre la façade. Cette zone n'est pas exposée à des actes de vandalisme.

**Classe II**

Zone de façade située le long de la rue mais séparée de la voie publique par une zone privative, soumise à des chocs accidentels causés par des objets lancés ou projetés du pied mais située à une hauteur telle que le choc est affaibli. Exemple : étages au-dessus du rez-de-chaussée.

**Classe III**

Zone à risque d'endommagement limité.

**7.5 Perméabilité à la vapeur d'eau**

Le système d'enduit doit être suffisamment perméable à la vapeur d'eau (ETAG 004 § 5.1.3.4) ( $s_d \leq 2$  m) pour éviter l'accumulation d'humidité dans le système d'enduit.

**Tableau 13**

Baumit Spachtelmasse Zementfrei +	Critères UBAtc	Résultat ( $s_d$ )
NanoporPutz	$\leq 2$ m	0,3 m
GranoporPutz		1,0 m
SilikatPutz		0,3 m
SilikonPutz		0,7 m

**7.6 Résistance à l'action du vent (NBN ENV 1991-2-4)**

**7.6.1 Systèmes collés**

La surface minimum à coller s'établit à 40 %.

La charge du vent maximum autorisée s'élève à 2000 Pa.

Il convient au besoin de déterminer l'aptitude au collage du support. L'adhérence mesurée doit s'établir au minimum à 0,25 N/mm<sup>2</sup> sur un support sec et à minimum 0,08 N/mm<sup>2</sup> sur un support humide.

**7.6.2 Systèmes collés au moyen de Baumit KlebeAnker**

En cas de résistance à l'adhérence du support inférieure aux valeurs reprises au § 7.6.1, les ancrages Baumit KlebeAnkers peuvent être appliqués dans un treillis de 40 x 40 cm (6 ancrages/m<sup>2</sup>) à 10 cm du profilé de socle, des rives et des ouvertures du bâtiment. Les panneaux isolants sont collés au mur conformément à la méthode des plots (voir le feuillet d'information de l'UBAtc 2003/2), qui consiste à appliquer également du mortier-colle sur la plaque de répartition de l'ancrage Baumit KlebeAnker (voir la figure 1). Le collage est réalisé en humide sur humide et la surface de colle doit s'établir à 40 % minimum.

**7.6.3 Fixation au moyen d'ancrages avec collage supplémentaire**

La charge du vent maximale autorisée dépend du nombre d'ancrages par mètre carré et du type de panneau isolant. L'épaisseur minimale du panneau s'établit à 60 mm pour les ancrages placés sur la surface, 80 mm pour les ancrages à 5 mm de profondeur de la surface et 100 mm pour les ancrages à 20 mm de la surface.

**Tableau 14 - Valeur de calcul par ancrage**

	EPS TR 100 Diamètre plaquette de répartition ancrage 60 mm
Ancrage placé dans la partie courante du panneau (*) :	0,230 kN
Ancrage placé sur la rive du panneau :	0,190 kN
(*) : Distance par rapport à la rive : $\geq 150$ mm	

À cet égard, on tient compte d'un facteur de sécurité 2,25 ( $\gamma_l = 1,5$  pour l'action du vent,  $\gamma_m = 1,5$  pour les propriétés du panneau isolant)

Le calcul de la valeur de retrait de l'ancrage s'effectue conformément à l'ETA de l'ancrage.

Pour la pose des ancrages : voir le manuel d'installation du détenteur de l'ATG.

Il convient de procéder à un collage supplémentaire sur au moins 20 % de la surface du panneau.

**7.7 Performances thermiques :**

Voir la NBN B 62-002 « Performances thermiques de bâtiments – Calcul des coefficients de transmission thermique (valeurs U) des composants et éléments de bâtiments », édition 2008.

$$R_T = R_{si} + R_1 + R_2 + \dots + R_{isol} + R_n + R_{se}$$

$$U = 1/R_T$$

$$\Delta U_{cor} = 1/(R_T - R_{cor}) - 1/R_T$$

$$U_c = U + \Delta U_{cor} + \Delta U_g + \Delta U_f$$

Avec :

$R_T$  : résistance thermique totale de l'élément de construction

$R_{si}$  : la résistance à la transmission thermique surface intérieure (NBN EN ISO 6946)

$R_1, R_2, R_3$  : résistance thermique (valeur de calcul) des diverses couches de la paroi

$R_{isol}$  : pour une couche d'isolation homogène : résistance thermique déclarée de l'isolant pour l'épaisseur visée  $R_{isol} = R_D$

$R_{se}$  : résistance à la transmission thermique de la surface extérieure (NBN EN ISO 6946)

$R_{cor}$  : facteur de correction = + 0,10 m<sup>2</sup>.K/W pour les tolérances de pose lors de l'exécution

U : coefficient de transmission thermique (W/m<sup>2</sup>.K) (1)

$\Delta U_{cor}$  : terme de correction (W/m<sup>2</sup>.K) sur la valeur U pour les tolérances dimensionnelles et de pose lors de l'exécution (2)

$U_c$  : coefficient de transmission thermique corrigé (W/m<sup>2</sup>.K) (NBN EN ISO 6946) (3)

$\Delta U_g$  : majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation (NBN EN ISO 6946).

Pour la mise en œuvre conforme à l'ATG,  $\Delta U_g = 0$

$\Delta U_f$  : majoration de la valeur U pour fixations à travers la couche d'isolation (NBN EN ISO 6946)

$$= a \cdot (l_f \cdot A_f \cdot n_f) \cdot [R_1 / R_{T,h}]^2 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$$

$a$  : coefficient de correction

0,8 quand la fixation traverse complètement l'isolation

$0,8 \times d_1 / d_0$  quand la fixation est noyée dans l'isolant

$d_0$  : épaisseur totale de la couche d'isolation

$d_1$  : épaisseur de la couche d'isolation à l'endroit où l'ancrage se situe

$l_f$  : résistance thermique de l'ancrage (W/K)

$A_f$  : section de la fixation ( $\text{m}^2$ )

$n_f$  : nombre de fixations mécaniques par  $\text{m}^2$  ( $\text{m}^{-2}$ )

Il n'y a pas lieu de calculer la majoration de la valeur U dans la mesure où la conductivité thermique de l'ancrage est inférieure à  $1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ .

Toutes les valeurs R sont exprimées en  $\text{m}^2 \cdot \text{K/W}$ . Toutes les valeurs U ont pour unité  $\text{W/m}^2 \cdot \text{K}$ .

**Tableau 15 -  $R_{\text{isol}}$  ( $\text{m}^2 \cdot \text{K/W}$ ) en fonction de l'épaisseur de l'isolant**

Épaisseur (mm)	$l_b$ : 0,040 W/m.K	$l_b$ : 0,032 W/m.K
40	1,00	1,25
60	1,50	1,85
80	2,00	2,50
100	2,50	3,10
120	3,00	3,75
140	3,50	4,35
160	4,00	5,00
180	4,50	5,60
200	5,00	6,25
220	5,50	6,85
240	6,00	7,50
260	6,50	8,10
280	7,00	8,75
300	7,50	9,35

Les panneaux de faible épaisseur ne peuvent pas être utilisés seuls, vu qu'ils ne sont pas conformes aux exigences réglementaires pour  $U_{\text{mur}}$ .

## 8 Figures

**Fig. 1 : Schéma des chevilles Baumit KlebeAnker**

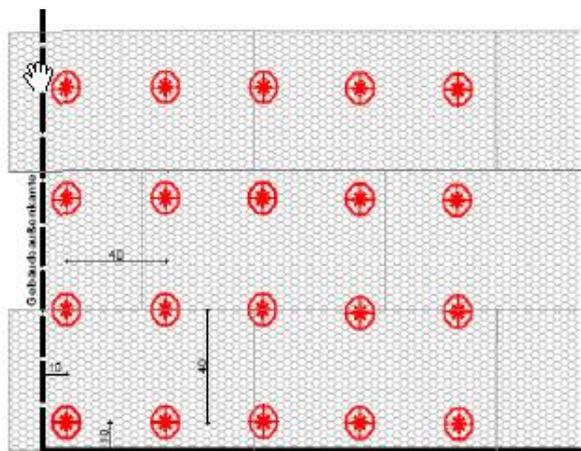


Schéma des chevilles 40 x 40 cm

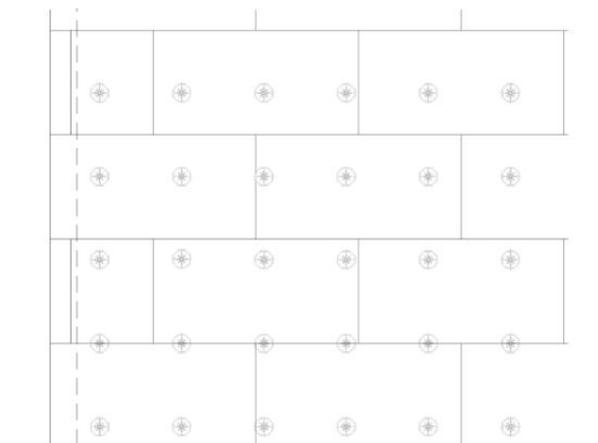
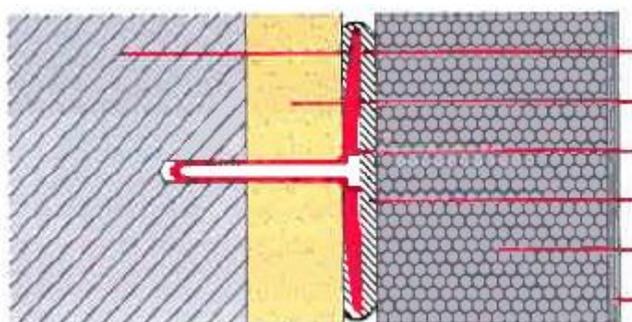


Schéma des chevilles 40 x 30 cm



- Mur porteur
- Ancien enduit
- Baumit KlebeAnker
- Baumit Klebespachtel
- Isolant
- Système d'enduit

## 9 Conditions

- A.** Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBA<sub>tc</sub>, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D.** Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBA<sub>tc</sub> asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBA<sub>tc</sub> de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E.** Les droits d'auteur appartiennent à l'UBA<sub>tc</sub>.

L'asbl UBA<sub>tc</sub> est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEA<sub>tc</sub>, voir [www.ueatc.com](http://www.ueatc.com) inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBA<sub>tc</sub> asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

Cet agrément technique a été publié par l'UBA<sub>tc</sub>, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Parachèvement », délivré le 22 mars 2011.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production répond aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date de publication (traduction de la version) : 2 décembre 2011

Pour l'UBA<sub>tc</sub>, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient entretenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBA<sub>tc</sub>.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBA<sub>tc</sub> ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBA<sub>tc</sub>.